



Usucapion contesté par voisin

Par **Fernand013**, le **05/02/2021** à **12:08**

Un voisin (deuxième propriétaire depuis 10 ans) conteste la limite de propriété avec son voisin installé depuis 1986 (achat terrain en 1983 et clôture installée en 1984). Litige environ 1,5 m².

Propriétaire décédé en 2014. Epouse habite toujours sur place en usufruit à 50% et 2 enfants propriétaires depuis partage en 2015.

Avocat voisin note de ce fait une discontinuité de propriété avec annulation de prescription des 30 ans

question posée pour ma voisine âgée

[quote]les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **janus2fr**, le **05/02/2021** à **13:16**

Bonjour,

Un avocat qui ignore le code civil ???

[quote]

Article 2265

[Modifié par LOI n°2008-561](#)
[du 17 juin 2008 - art. 2](#)

Pour compléter la prescription, on peut joindre à sa possession celle de son auteur, de quelque manière qu'on lui ait succédé, soit à titre

universel ou particulier, soit à titre lucratif ou onéreux.

[/quote]